

« Quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever » ( Robespierre aux Jacobins, le 26 mai 1793)

Michel Csanyi, président des Amis de Robespierre, et le Comité Directeur en partenariat avec l'Espace Marx Nord-Pas-de-Calais vous invitent à assister à la conférence

## « Comment penser la Révolution Française avec Marx ? »

par M. Claude Mazauric

Historien, professeur émérite des universités



le samedi 16 avril 2011 à 15h  
dans la salle Robespierre  
de l'hôtel de ville d'Arras  
(entrée libre)



Comme événement de portée historique, puis comme récit chargé de sens contradictoires, la Révolution française a occupé une place centrale dans la pensée de Marx.

A l'inverse, les concepts élaborés par Marx et ses successeurs ont contribué à façonner une historiographie internationale, diverse et en perpétuel mouvement, qui marque toujours en profondeur la recherche contemporaine.

Claude MAZAURIC présente un bilan de cette interaction féconde entre le décryptage historique du fait révolutionnaire de 1789 et les élaborations conceptuelles issues de Marx. Il la montre à l'œuvre aujourd'hui.

Son livre « *L'histoire de la Révolution française et la pensée marxiste* » paraît dans un moment de crise, notamment économique et sociale, où le débat rebondit de plus belle entre ceux pour qui, à la suite de François Furet, le libéralisme conservateur marquerait la fin de l'histoire et ceux qui placent la question de l'émancipation humaine, posée par la Révolution française, au cœur des enjeux du monde contemporain.

*Historien spécialisé dans l'histoire de la Révolution française, professeur émérite des universités, Claude Mazauric est un penseur marxiste de réputation internationale. Il confrontera pour nous les divers courants de pensée issus de la perspective ouverte par Marx.*

### SOMMAIRE du n° 75

- P.2 Robespierre disciple de J-J Rousseau
- P.3 Les députés du PdC et le procès de Capet
- P.4 La terreur blanche
- P.5 Pierre Daunou
- P.6 Six députés se sont donnés la mort
- P.7-8 Brèves
- P.9 Horlogers d'Arras sous la Révolution
- P.10 Portraits de Robespierre

### A noter dans votre agenda

Conférence de Mme Florence Gauthier  
Historienne  
*Révolution haïtienne et révolution française*  
*Une rencontre remarquable 1789-1794*  
Samedi 7 mai 2011  
à l'Office culturel d'Arras

Nouvelle adresse mél de l'association  
amisderobespierre@orange.fr



## ROBESPIERRE DISCIPLE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

En 1789, les grands penseurs du 18<sup>ème</sup> siècle ont disparu. Leurs idées sont pourtant bien vivantes dans l'esprit de tous les futurs acteurs de la Révolution. Ils les ont étudiées avec ferveur et rêvent de voir appliquer leur idéal démocratique de liberté et d'égalité.

Pour Robespierre, aucun doute possible, celui qu'il a lu avec passion pendant ses longues années d'étude à Louis le Grand, c'est Jean-Jacques Rousseau. Il sera son maître. Son adhésion à la doctrine de Rousseau sera totale. Il lui restera toujours fidèle et se considérera comme le fils spirituel de l'auteur des « Confessions ».

Avant la Révolution, Rousseau était un auteur à la mode. Le « **Discours sur l'Inégalité** » avait eu un grand retentissement et tous les esprits éclairés lisaient « **du Contrat Social** ». On se rendait en pèlerinage à son ermitage de Montmorency pour le voir et si possible l'entendre. Ce geste de dévotion, Robespierre l'accomplit lui aussi, à 20 ans, mêlé à la foule, au cours d'une excursion dominicale. C'était en 1778, l'année de la mort de Rousseau et il fut vivement impressionné par cette rencontre.

En 1789, au moment de quitter Arras pour Versailles, Robespierre écrit la plus belle des pages sorties de sa plume, celle qui figure dans la dédicace restée inachevée à J-J Rousseau. Écoutons-le invoquer l'ombre de « l'homme divin » qui fut pour lui pendant ces années d'attente le « grand exemple » :

*« Appelé à jouer un rôle au milieu des plus grands événements qui aient jamais agité le monde, assistant à l'agonie du despotisme et au réveil de la véritable souveraineté, près de voir éclater les orages amoncelés de toutes parts et dont nulle intelligence humaine ne peut deviner tous les résultats, je me dois à moi-même, je devrai bientôt à mes concitoyens compte de mes pensées et de mes actes. Ton exemple est là devant mes yeux. Je veux suivre ta trace vénérée, dussé-je ne laisser qu'un nom dont les siècles à venir ne s'informeront pas ; heureux si, dans la périlleuse carrière qu'une révolution inouïe vient d'ouvrir devant nous, je reste constamment fidèle aux inspirations que j'ai puisées dans tes écrits. »*

Ce qui lie Rousseau à la Révolution, c'est la critique passionnée de l'inégalité. C'est un égalitarisme global que transmet son œuvre. Il représente, par sa vie simple et sa personne refusant la richesse et les honneurs, le peuple pauvre et vertueux. De la même façon, le peuple s'est tout de suite reconnu dans la personne de Maximilien. Le surnom d'Incorruptible prouve qu'il incarnait bien une exigence d'égalité politique inséparable de la vertu morale.

Robespierre associe aussi souvent Rousseau à la bonté

du peuple et à l'amour qu'il faut lui porter. Il écrit dans le Défenseur de la Constitution : « *Je compris cette grande vérité morale et politique annoncée par Jean-Jacques, que les hommes n'aiment jamais sincèrement que ceux qui les aiment, que le peuple seul est bon, juste, magnanime, et que la corruption et la tyrannie sont l'apanage exclusif de ceux qui le méprisent.* »

Comme on le sait, Robespierre fut un des seuls à revendiquer, dès octobre 1789, le suffrage universel et à s'opposer au système réservant le droit de vote aux plus riches. En mars 1791, il publia une protestation contre la règle du Marc d'Argent exigible des candidats à la députation ce qui éliminait les pauvres. Il prit Rousseau comme exemple. « *Ce Jean-Jacques Rousseau à qui vous avez fait semblant de vouloir ériger une statue, dans la constitution qu'on nous prépare, son nom, parce qu'il était pauvre, serait effacé de la liste des citoyens.* »

Bien sûr, les idées de Rousseau étaient, par certains aspects, en contradiction avec les événements révolutionnaires. Il s'opposait aux révolutions, il n'aimait pas les « séditeux ». Surtout, sa doctrine de démocratie directe n'était pas compatible avec ce qui fut essentiel au moment de la révolution, c'est à dire la mise en place du régime représentatif. C'était la confiscation évidente, pour Rousseau, de la souveraineté du peuple. C'est la thèse majeure du Contrat Social : « **La souveraineté du peuple ne peut être représentée** » Rousseau permit pourtant ainsi de justifier la pression du peuple sans-culotte sur l'Assemblée pendant toute la Révolution.

En 1794 encore, dans son rapport du 18 floréal où il institua la Fête de l'Être suprême, Robespierre ne manqua pas de faire un vibrant hommage à Rousseau. « *Un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain... Ah ! S'il avait été témoin de cette Révolution dont il fut le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité.* »

Robespierre, malgré cette déclaration, ne verra pas le transfert au Panthéon de la dépouille de son maître alors qu'il l'avait réclamé dès juin 1792. C'est seulement le 20 vendémiaire An III (11 octobre 1794), donc 2 mois après sa chute, qu'eut lieu la cérémonie. Ce fut une fête grandiose, une des plus fameuses de la période révolutionnaire. Ce transfert des restes de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon fut ainsi proposé par l'Assemblée Constituante, décidé par la Convention jacobine, mais fut finalement réalisé par ceux qui étaient parvenus à éliminer son plus fidèle disciple, les députés de la Convention thermidorienne.

Jean Claude MARTINAGE





# LES DEPUTES DU PAS-DE-CALAIS ET LE PROCES DE LOUIS CAPET

Le mardi 15 janvier 1793, en commençant par le département du Gard, eut lieu l'appel nominal sur les deux premières questions ainsi conçues :

« Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat : oui ou non ? » (1)

« Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple : oui ou non ? » (2)

Du mercredi 16 janvier 1793 au jeudi 17 janvier, sans interruption, en commençant par le département de la Haute-Garonne, eut lieu l'appel nominal sur la 3<sup>e</sup> question : « Quelle peine sera infligée à Louis Capet ? » (3)

C'est alors que Mailhe, le premier à s'exprimer, déclara : « Par une conséquence naturelle de l'opinion que j'ai déjà émise sur la première question, je vote pour la mort de Louis. Je ferai une seule observation. Si la mort a la majorité, je pense qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le moment de l'exécution. Cette proposition est indépendante de mon vote. Je reviens à la première question et je vote pour la mort. »

La question du sursis était posée, d'autant plus que, le 17 janvier, sur demande de Garrau, Mailhe réitéra ses observations.

A la séance du samedi 19 janvier 1793, malgré une opposition farouche de Marat rejetée, sur la motion de Choudieu, la Convention nationale décréta qu'elle discuterait immédiatement la question du sursis du jugement de Louis Capet et décréta que la question serait ainsi posée : « Y aura-t-il un sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet : oui ou non ? » (4)

L'appel nominal eut lieu par ordre alphabétique de département en commençant par celui du Gers.

Voici les vœux prononcés à la tribune par les députés du département du Pas-de-Calais :

**Lazare CARNOT** : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

**Ernest DUQUESNOY** : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

**Philippe LE BAS** : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

**Thomas PAINE** : 1. oui - 2. non - 3. détention jusqu'à la fin de la guerre et bannissement perpétuel après la guerre - 4. oui

**Jean-Baptiste PERSONNE** : 1. oui - 2. oui - 3. détention pendant la guerre et bannissement à la paix - 4. oui

**Armand-Joseph GUFFROY** : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

**Nicolas ENLART** : 1. oui - 2. non - 3. déportation et détention dans une de nos îles pendant la guerre et bannissement à la paix - 4. absent

**Philippe-Albert BOLLET** : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

**Antoine-Guillain MAGNIEZ** : 1. oui - 2. oui - 3. détention pendant la guerre et bannissement à la paix, 4. oui

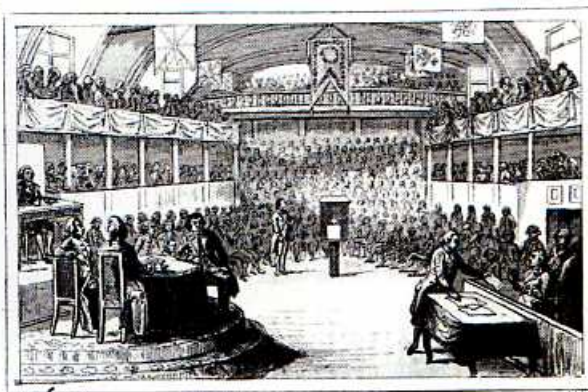
**Pierre DAUNOU** : 1. oui - 2. non - 3. détention provisoire pendant la guerre et déportation à la paix, 4. oui

**Charles VARLET** : (\*) 1. oui - 2. oui - 3. réclusion pendant la guerre et bannissement perpétuel à la paix - 4. oui

(\*) En septembre 1792, Varlet avait été élu premier suppléant à la Convention nationale pour le département du Pas-de-Calais. Robespierre, premier élu, ayant décidé d'opter pour Paris, Varlet fut aussitôt amené à siéger.

On remarquera que plus de la moitié des députés du Pas-de-Calais n'ont pas voté pour la mort de Louis Capet. Députés modérés - futurs Brissotins et autres Rolandistes - ces "non-régicides" étaient pour la plupart issus de milieux ruraux où les idées nouvelles de la Révolution avaient, il est vrai, peu pénétré.

Michel Csanyi



*Interrogatoire de Louis le dernier*



## LES SUPPLICES ET MASSACRES DE LA TERREUR BLANCHE

Dans son ouvrage « La réaction thermidorienne » (1) Mathiez consacre un important chapitre de trente pages à la Terreur Blanche.

Cette Terreur, dit-il, c'est l'ensemble des représailles, des attentats et des massacres exercés contre les agents de l'ancien gouvernement. Elle a duré plus d'un an, aussi longtemps au moins que la Terreur rouge.

Elle s'est continuée sporadiquement pendant les premières années du Directoire et elle n'avait pas encore tout à fait disparu sous le Consulat. Elle se ralluma brusquement après le retour des Bourbons en 1815.

Louis Blanc a dit qu'elle dépassa en horreur même les massacres de septembre, même les mitraillades de Collot d'Herbois, même les noyades de Carrier.

Les abominations de la Terreur rouge, écrit Mathiez, avaient au moins une excuse. Elles étaient causées par l'invasion, par l'approche ou la victoire de l'ennemi extérieur ou intérieur... Or la Terreur blanche éclate quand nos armées sont partout victorieuses.

Les massacreurs, qui se font appeler « compagnie de Jésus ou du Soleil », n'ont pas conscience de se livrer à une besogne patriotique. La plupart exercent des vengeances personnelles, ils connaissent l'ennemi désarmé qu'ils frappent sans pitié. C'est une tuerie sans idéal.

La Terreur rouge, presque toujours, avait procédé selon les formes, d'après les lois : la répression s'était faite au grand jour dans des tribunaux ou des commissions militaires analogues à nos conseils de guerre. La Terreur blanche, à l'inverse, viole toutes les règles, c'est une succession d'assassinats purs et simples perpétrés souvent la nuit, au domicile des victimes ou dans les prisons dont les portes sont forcées.

Les exécuteurs de la Terreur rouge, dit Mathiez, étaient des âmes sombres et fanatiques qui se croyaient en état de légitime défense. Ils opéraient à visage découvert. C'étaient souvent des hommes du peuple.

Les acteurs de la Terreur blanche masquent leurs traits sous un loup avant d'aller à leur ignoble besogne. Il y a dans le nombre des gens de bonne compagnie, aux belles manières, qui, le crime commis, vont raconter leurs exploits dans les salons.

Les représailles contre les hommes du parti montagnard ont progressé en même temps que la réaction gouvernementale. Elles ont été essentiellement des vengeances privées, mais elles ont aussi longtemps bénéficié d'un laisser-faire de l'autorité publique et même de son rôle actif dans l'organisation du drame.

Les représailles sanglantes commencent après que la loi du 21 ventôse ait autorisé la rentrée en masse des émigrés du 31 mai qui vont donner à la Terreur blanche ses chefs et ses exécutants. La vengeance s'exercera désormais non seulement contre les membres de l'ancien personnel révolutionnaire mais aussi sur les acquéreurs de biens nationaux.

La loi du 5 ventôse qui mettait sous surveillance les membres des administrations des municipalités, des comités révolutionnaires et des tribunaux avant Thermidor les désignait au mépris public et aux vengeances de même que le décret des 21 et 22 germinal qui ordonnait le désarmement des « terroristes » Dès lors les violences se déchaînent sans frein. Elles sont conduites cette fois par des hommes qui non seulement ont porté les armes contre la République, mais qui ont trouvé refuge auprès

de l'ennemi. La Terreur blanche atteint son apogée en floréal et en prairial. La répression contre la révolte populaire des premiers jours de prairial (20-23 mai 1795) favorisa la Terreur blanche. C'est l'époque des grands massacres.

La Terreur blanche commit surtout ses sinistres exploits dans les départements qui avaient pris parti pour la Gironde et avaient résisté à force ouverte contre la

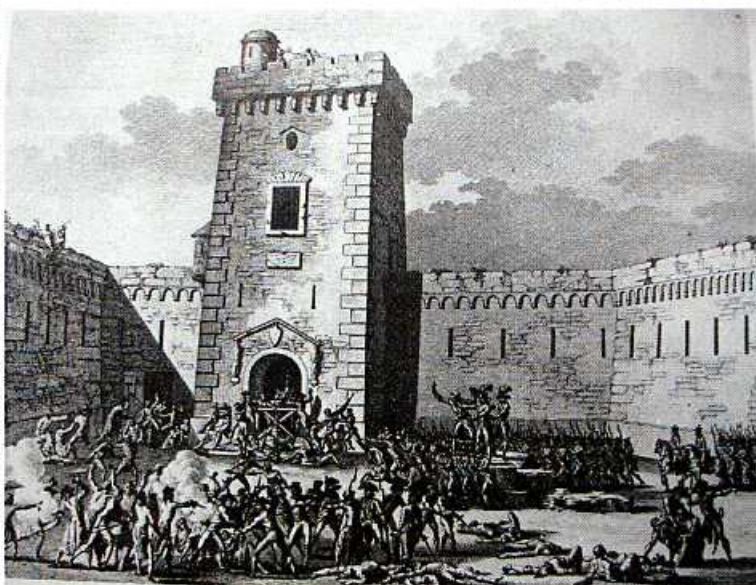
Convention dans l'été 1793,

c'est-à-dire en Provence, et en Languedoc, dans les vallées du Rhône et dans les départements adjacents.

Les « Compagnies de Jésus, de Jésus ou du Soleil » pourchassaient, torturaient exécutaient les sans-culottes connus et leurs familles. A Lyon le massacre des Jacobins commença en hiver : les assassinats eurent lieu tous les jours et eurent pour couronnement un grand massacre dans les prisons le 16 floréal qui fit 99 victimes. Les sabreurs se déchaînèrent à Aix et à Nîmes, ils massacrèrent les 100 prisonniers du Fort St Jean à Marseille avec la complicité du représentant Cadroy. En messidor les 80 prisonniers du fort de Tarascon subirent le même sort, leurs cadavres furent jetés dans le Rhône.

La guerre civile du midi connut des supplices plus atroces encore que ceux de la chouannerie car elle bénéficia du concours et de la protection des autorités nommées par les thermidoriens.

C. Lescureux



Massacre des 100 prisonniers du fort St-Jean de Marseille

(1) *La réaction Thermidorienne*, d'Albert Mathiez. Présentation de Yves Bosc et Florence Gauthier. Editions La fabrique



**Pierre DAUNOU (1761-1840)**

*Pierre Daunou est avec Lazare Carnot, le seul des Conventionnels du Pas de Calais qui a poursuivi une carrière politique bien au-delà de la Révolution.*

*Jeune ecclésiastique, tout juste âgé de 31 ans lors de son élection, il siégea successivement, à la Convention, au Conseil des Cinq cents sous le Directoire et le Consulat, au Tribunal sous l'Empire, à la Chambre des députés sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe et à la Chambre des pairs de France. Homme politique de grande culture, il fut aussi garde des Archives, membre du collège de France et de l'Académie des Inscriptions. Marcel Dorigny dit de Daunou : « qu'il incarna au cours de sa longue carrière l'itinéraire de cette classe moyenne du Tiers Etat qui se hissa aux plus hautes fonctions au cours de la Révolution et s'intégra à la société nouvelle consacrée par la Monarchie de Juillet ».*

**Pierre-Claude-François Daunou est né le 18 août 1761 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).**

Fils d'un chirurgien il fit ses études chez les oratoriens, entra dans cette congrégation et y devint enseignant. Il publia en 1787 un ouvrage apprécié sur l'influence littéraire de Boileau.

En 1790 il se fit le défenseur de la constitution civile, du clergé. Il fréquentait à Boulogne la Société des Amis de la Constitution. Il s'intéressait aux problèmes de l'éducation et présenta un plan au nom des instituteurs publics de l'Oratoire. Il proposait une éducation ouverte à tous, tendant vers la laïcisation de l'enseignement et fortement influencé par les idées de Jean-Jacques Rousseau.

En 1791 il devint grand vicaire épiscopal de Porion, l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais. C'est occupant ce poste qu'en septembre 1792 il fut élu député du Pas-de-Calais à la Convention, en dernière position avec 395 voix pour 775 votants.

**A la Convention** il siégea aux côtés de Girondins sans toujours épouser leurs querelles contre les Montagnards dont il ne partageait pas les orientations sociales et politiques.

Pierre Daunou s'opposa au jugement de Louis XVI, demandant qu'il fût renvoyé devant une haute Cour nationale ou devant un tribunal criminel. Il se prononça ensuite contre l'appel au peuple, pour la réclusion et le bannissement à la paix et pour le sursis.

Il signa la protestation des 75 députés girondins contre la journée du 12 juin 1793, et fut dénoncé, comme cinq autres députés du Pas-de-Calais, comme « ayant perdu la confiance de ses électeurs ». Arrêté, le 3 octobre 1793 il passa quatorze mois en prison.

**Ayant retrouvé son siège à la Convention en décembre 1794** il y joua un rôle important bien qu'opposé aux orientations réactionnaires des Thermidoriens. Il fut élu

secrétaire de l'Assemblée et en avril 1795 il devint membre de la Commission des lois organiques, chargée de préparer la nouvelle Constitution. Il proposa la création des deux Conseils. Rédacteur de cette Constitution de l'An III il la défendit à la tribune avec beaucoup de compétence.

En juillet 1795 il fit décréter le bannissement à perpétuité des émigrés et la garantie des acquéreurs de biens nationaux. Il participa à l'élaboration des lois électorales, aux questions de l'instruction publique et à la création de l'Institut dont il devint membre.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1795 il entra au Comité de Salut public et dénonça les manœuvres des sections royalistes.

**Sous le Directoire**, élu au Corps législatif dans la Seine (et dans plusieurs autres départements) Pierre Daunou siégea au Conseil des Cinq Cents et en fut le premier président.

En mai 1797, il ne fut réélu dans aucun département et fut nommé conservateur en chef de la Bibliothèque du Panthéon. En février 1798 il fut envoyé à Rome avec Monge comme commissaire civil chargé d'organiser la République romaine. Ayant appris sa réélection dans le Pas-de-Calais au Conseil des Cinq Cents il abandonna sa mission et, rentré au Conseil, il le présida.

**Au 18 brumaire** Daunou fut maintenu dans la Commission intermédiaire des Cinq Cents et il élabora un projet de constitution jugé trop démocratique par Bonaparte.

Il entra au Tribunal et le présida. S'opposant aux envahissements du despotisme il fut éliminé du Tribunal en mars 1802 et reprit son poste à la bibliothèque du Panthéon. Nommé archiviste de l'Empire en 1804 il accepta la Légion d'Honneur mais refusa la place de censeur impérial.

**A la seconde restauration** Pierre Daunou fut révoqué de sa charge de garde général des archives et devint rédacteur du Journal des Savants et membre du Collège de France.

En 1819 et 1828 il fut élu député du Finistère.

**A la Révolution de juillet 1830** il signa l'adresse des 221 et proposa de constituer une assemblée constituante. Il fut réintégré au poste de garde général des archives.

Réélu en 1831 Daunou fut le rapporteur de la loi sur l'instruction primaire. Il fit partie de l'Académie des Sciences morales et politiques dès sa fondation 1832 et fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions en 1838. Le 7 novembre 1839 il fut nommé pair de France. Il mourut à Paris le 20 juin 1840 à l'âge de 79 ans.

**Christian Lescureux**





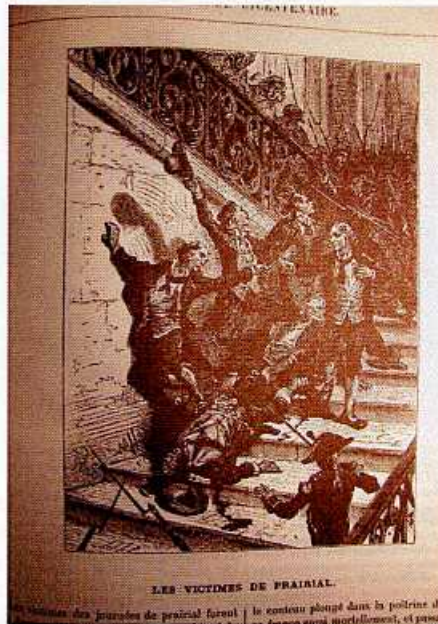
## SIX DEPUTES MONTAGNARDS SE DONNENT LA MORT

Nous avons déjà évoqué les émeutes du 1<sup>er</sup> prairial de l'an III<sup>(1)</sup> provoquées par l'extrême misère dans laquelle se trouvait le peuple à cause de la politique réactionnaire menée depuis la mort de Robespierre.

Quand, dans la soirée, la foule furieuse des Parisiens fut évacuée de la Convention, la majorité thermidorienne et ses alliés royalistes se déchaînèrent contre les députés montagnards. Six d'entre eux : Bourbotte, Duquesnoy, Duroy, Goujon, Romme et Soubrany<sup>(2)</sup> furent accusés d'avoir conspiré contre la république et provoqué la dissolution de la Convention. Ils furent arrêtés le soir même et transférés au Château du Taureau, dans le Finistère. Ramenés le 9 prairial à la prison des Quatre-nations à Paris, ils furent traduits devant une commission militaire, jugeant sans rapport ni réquisitoire ni plaidoiries, et condamnés à mort le 29 prairial an III.

« *J'ai versé mon sang pour la République mais je ne donnerai pas à mes ennemis la satisfaction de le répandre !* »

C'est en prononçant ces mots que **Gilbert ROMME** saisit le couteau que tenait son ami Goujon et s'en laboura le cou, la poitrine et le visage. C'est son cadavre qui fut conduit sous l'échafaud. Gilbert Romme<sup>(3)</sup>, né à Riom en 1750, fit de hautes études et vécut en Russie durant cinq ans. Rentré en France en 1789, il fut élu député du Puy de Dôme à la législative puis à la Convention. Il siégea avec la Montagne. Il est connu pour la part qu'il prit dans l'élaboration du calendrier républicain. Proche des hébertistes, Gilbert Romme était peu favorable à Robespierre, mais combattit la progression de la réaction depuis le 9 thermidor. Ayant demandé la libération des incarcérés du 12 germinal il prit la défense des patriotes le 1<sup>er</sup> prairial et le paya de sa vie.



**Jean-Marie GOUJON** né à Bourg en 1766, fut marin dès l'âge de 12 ans et participa au combat naval d'Ouessant. Elu député suppléant de Seine-et-Oise à la Convention, il fut désigné comme ambassadeur à Constantinople puis nommé ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères par le Comité de Salut public. Il siégea à la Convention dès le 26 germinal an II en remplacement de Héault de Séchelles (condamné à mort). Envoyé en mission auprès de l'armée du Rhin, il revint à la Convention que le 23 thermidor an II et retrouva les bancs des Montagnards. JM. Goujon vota contre le retour des Girondins exclus en 1793. Il eut l'occasion de s'enfuir lors du retour de la prison du Finistère pour Paris mais refusa, se considérant comme innocent. Son beau-frère réussit à lui procurer un couteau dont il se transperça le cœur lors de la toilette des condamnés. Le coup fut terrible : Goujon était d'une force herculéenne et pouvait disaient-on briser un fer à cheval de ses mains.

Ernest **DUQUESNOY**, cultivateur, est né en 1749 à Bouvigny-Boyeffles dans le Pas de Calais et fut député de ce dé-

partement<sup>(4)</sup>. C'est d'un coup de ciseaux qu'il se frappa et tomba foudroyé. « *Je meurs victime de mon patriotisme et de la calomnie* » écrivit-il à sa femme avant de se donner la mort.

Jean-Michel **DUROY** est né à Bernay en 1753 et fut député de l'Eure. Avocat il siégea avec la Montagne tout en gardant son indépendance ; il n'appartint jamais au club des Jacobins mais en combattit l'interdiction par les Thermidoriens. Le plus souvent en mission notamment au Calvados en Haute-Marne et auprès de l'armée du Rhin, il ne revint à la Convention qu'après thermidor, et resta fidèle à la Montagne. Au départ pour l'échafaud il se donna un violent coup de couteau dans la poitrine. Un officier de santé se précipita pour arrêter l'hémorragie afin de l'amener encore vivant jusqu'à la guillotine.

Pierre **BOURBOTTE** né en 1763 à Vault-de-Ligny dans l'Yonne fut député de ce département. Souvent en mission

en Vendée, il y fut blessé à deux reprises et renommé pour sa bravoure et sa probité. Envoyé auprès de l'armée du Rhin il participa à la prise de Trèves le 21 thermidor an II et ne retrouva la Convention (et les bancs des Montagnards) que sous la domination des thermidoriens. Le 1<sup>er</sup> prairial il fut blessé d'un coup de sabre d'un des insurgés. Condamné à mort il se frappa d'un coup de couteau et ne parvint qu'à se blesser avant d'être exécuté.

Pierre-Aimable **SOUBRANY de BENISTANT**, né en 1752, à Riom. Officier noble au Royal de Dragons. Ami de Romme. Elu maire de Riom député à la législative et à la Convention. En mission avec l'armée des Pyrénées-Orientales. D'une bravoure

exceptionnelle. Vainqueur des Espagnols lors des combats du 18 au 26 thermidor an II. De retour à la Convention le 9 fructidor, avec la Montagne, il siégea au Comité militaire. Condamné en outre comme ci-devant marquis il se frappa d'un coup de couteau et fut traîné sanglant sur l'échafaud.

Deux ans plus tard, en, 1797, à Vendôme, deux autres révolutionnaires Gracchus **BABEUF** et **DARTHE**, condamnés à la guillotine, se donnaient eux-mêmes la mort.

*Christian Lescureux*

1°- cf. Michel Csanyi *Incorruptible* n° 52

2°- Prieur de la Marne arrêté lui aussi parvint à s'enfuir

3°- cf. M. Soulier *Incorruptible* n° 10

4°- cf. Laurent Petit, *Incorruptible* n° 25 et 26



## Michel Onfray au secours de Charlotte Corday

Sur le site : [www.revolution-francaise.fr](http://www.revolution-francaise.fr) (que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs) l'historien Guillaume Mazeau\* exprime tout le mal qu'il pense du livre « *La religion du poignard. Eloge de Charlotte Corday* » du philosophe Michel Onfray.

Cette histoire, écrit-il, plutôt bien accueillie par les médias, est pourtant historiquement médiocre et politiquement scandaleuse. Cet éloge cache un brûlot mal inspiré, jamais fondé, truffé d'erreurs, ponctué d'attaques haineuses, arbitraires – et pour tout dire populistes. Onfray veut montrer que Charlotte Corday peut inspirer tous ceux qui, lassés d'une gauche du ressentiment impuissante et rongée par les haines et les envies, demeurent fidèles à l'action, à la morale, à la vertu.

La principale cible d'Onfray, c'est Marat. Le révolutionnaire est censé personnifier le cynisme, le raté des Lumières qui profitent de la Révolution pour assouvir leurs frustrations sociales et libérer leurs pulsions. La victoire posthume de Charlotte Corday contre Marat dans la mémoire collective est comparée par Onfray à celle de la Résistance face à toutes les formes d'oppression et à celle de tous ceux qui aujourd'hui opposent la vertu à la corruption politique.



\* G. Mazeau est maître de conférences en histoire moderne à l'IHRF et auteur de « *Le bain de l'histoire, Charlotte Corday et l'attentat contre Marat* » paru en 2009 chez Seyssel.

## Bienvenue à un jeune « confrère »



Les élèves du lycée ROBESPIERRE d'Arras ont créé leur revue et l'ont intitulée « *L'INCORRUPTIBLE LYCÉEN* » pour, disent-ils, « faire référence à l'homme politique que fut Robespierre, figure centrale de la Révolution française dont notre lycée porte le nom », et n'être pas confondu avec le bulletin des Amis de Robespierre.

Dans le numéro de novembre, les jeunes rédacteurs de ce journal ont laissé le soin à un de leurs profs de raconter « la longue polémique aujourd'hui oubliée à propos du nom de ce lycée » enfin baptisé Robespierre en novembre 1969, onze ans après la première tentative pour lui donner ce nom.

### Comme disait Alceste : Le temps ne fait rien à l'affaire

C'est une bien surprenante remarque qui nous a été faite à propos du projet de création d'un musée Robespierre dans sa maison d'Arras :

*« Après tout, cette maison dont vous faites si grand cas, Robespierre ne l'a habitée que deux ans ! ».*

Comme si l'importance d'un lieu pouvait dépendre du plus ou moins long temps où l'histoire s'y est arrêtée. Quelques heures ont suffi à faire à tout jamais de Valmy ou de Waterloo des lieux consacrés. On a scellé à Arras une plaque à l'endroit où Jeanne d'Arc aurait passé une nuit en prison. Une route du « Camp du drap d'Or » a été balisée à travers le département pour rappeler que François Premier l'a empruntée en juin 1520 pour aller entre Ardres et Guînes, rencontrer le roi d'Angleterre Henri VIII. Faut-il multiplier les exemples ?

Quelque soit le temps où Robespierre l'habita, on ne remerciera jamais assez les éminents universitaires qui en 1923 sont venus spécialement de Paris estampiller par une plaque de marbre la valcur historique de la demeure d'un des grands personnages de notre histoire. Sans cette solennelle initiative, à laquelle s'est associé M. Lemelle (à l'époque maire d'Arras), qui sait ce que serait devenue cette maison alors toute endommagée par les bombardements de la grande guerre ?

### Ni humbles ni chastes

Dans un précédent article\* nous montrions à quel point le train de vie des moines de l'opulente abbaye du Mont-Saint-Eloy pouvait offusquer les pauvres curés des villages environnants.

La lettre ci-dessous, datée du 5 juillet 1793, semble prouver que ce n'est pas seulement par leur goût du luxe que ces religieux enfrenaient les règles de leur ordre.

DARTHE et ASSELIN à leurs collègues administrateurs :

*« Ne vous alarmez point si nous ne sommes pas encore à nos postes, les intérêts de la république nous retiennent impérieusement par les découvertes que nous faisons à chaque pas.*

*Les ex-religieux d'Aubigny et de Saint-Eloy avaient ici des habitudes parmi le beau sexe. Ils y ont laissé des meubles et effets sur lesquels nous faisons main basse et que nous enlevons à leurs tendres compagnes qui sont d'autant plus affligées qu'elles voient toutes leurs espérances trompées sous tous les rapports. Vous voudrez bien, chers collègues, nous accorder prolongations jusqu'à demain soir, ayant d'importantes visites à faire.*

*Nous vous présentons le baiser de la douce fraternité. »*

\*Incorruptible n° 62



## BRÈVES (suite)

### Claude MAZAURIC

L'hôtel de ville d'Arras accueillera le samedi 26 avril, dans la salle Robespierre, l'un de nos plus éminents historiens contemporains. Spécialiste mondialement reconnu de la Révolution française, Claude Mazauric a durant près de quarante ans dirigé le département histoire de l'Université de Rouen dont il est professeur émérite. On se souvient de la part importante qu'il a prise lors du bicentenaire de la Révolution dans les débats et colloques en France et à l'étranger.

Claude Mazauric nous a fait l'honneur de plusieurs visites dans la ville natale de Robespierre.

Il a participé à Arras au colloque international sur « *L'image de Robespierre dans les manuels scolaires du monde* » organisé par l'ARBR en décembre 1989. Il a présidé en mai 1990 l'inauguration du buste offert au lycée Robespierre par notre association. En juin 1997 Claude Mazauric est revenu chez nous au centre culturel Noroît donner une conférence sur Babeuf dont on célébrait le bicentenaire de sa mort.

« *Babeuf et la conspiration des égaux* » paru en 1962, fut le premier d'une longue série d'ouvrages consacrés par Claude Mazauric à l'histoire de la Révolution française, jusqu'à cette « *L'Histoire de la Révolution Française et la pensée marxiste* », publiée en 2009 aux Presses universitaires françaises, et qu'il viendra donc présenter aux Arrageois le mois prochain.



### Salle Robespierre

Le buste de Robespierre inauguré en 1933 à Arras a donné son nom à la salle de l'hôtel de ville qui l'abrite. Cette salle Robespierre, durant des années exclusivement réservée aux séances du tribunal de prud'hommes fut longtemps interdite au public qui ne la connaissait que par une plaque de cuivre scellée sur la porte. Cette plaque disparut quand les Prud'hommes, dotés d'autres locaux, libérèrent



Guy Mollet, maire d'Arras de 1945 à 1975, devant le buste de Robespierre

l'Hôtel de Ville; ils l'emportèrent, persuadés sans doute que le nom de l'avocat Robespierre allait servir à dénommer l'une de leurs nouvelles salles. Il n'en fut rien, mais voilà pourquoi depuis la porte est restée muette. Souhaitons que cette salle, devenue lieu privilégié de conférences, et qui n'a jamais accueilli autant de public, affiche à nouveau fièrement son nom.



Quelques membres des Amis de Robespierre à la sortie du spectacle

### NOTRE TERREUR : un spectacle remarquable

Après de nombreuses représentations à Paris, encensées par toute la presse, NOTRE TERREUR, le spectacle de Sylvain Creusevault, est parti pour une tournée à travers la France. Il a fait salle comble dans la région du 10 au 18 février au National Lille-Tourcoing. Les amis de Robespierre d'Arras s'y sont retrouvés pour la séance du 17 février et ont pu participer au débat avec le metteur en scène et les acteurs de cette reconstitution saisissante et dramatique des tensions au sein du Comité de salut public qui ont précédé la mort de Robespierre.

### UN MUSÉE ROBESPIERRE À ARRAS

L'assemblée constitutive de « **l'Association pour un Musée Robespierre à Arras** » (AMRA) se tiendra le **samedi 19 mars 2011 à 17 h 00, à l'Office Culturel d'Arras.**

Tous les signataires de la pétition et les personnes intéressées y sont conviées.

Ordre du jour : Adoption des statuts, élection du bureau.

Le roman de notre amie KUNIKO OHARA « *La Visite de Robespierre* », que nous avons présenté dans le n° 73 de notre bulletin, est consultable sur le site suivant : <http://novel.fc2.com/novel.php>



**Amis de Robespierre (ARBR)** Siège : Maison des Sociétés rue A. Briand 62000 ARRAS  
Adresse mél : [amisderobespierre@orange.fr](mailto:amisderobespierre@orange.fr)  
Site : <http://www.amis-robespierre.org>  
Président : Michel Csanyi

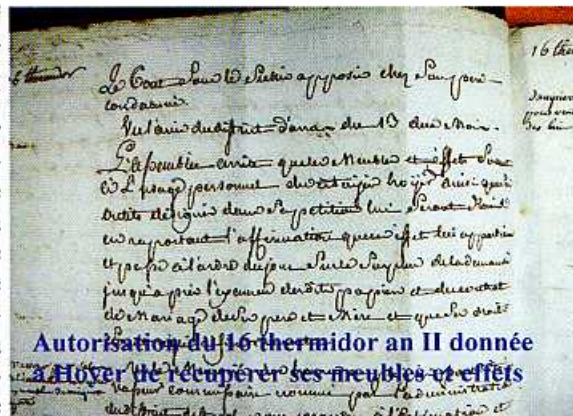


Bulletin Trimestriel Ipsn à l'Office culturel d'Arras. Responsable de publication : Christian Lescoreux



(Dès juin 1794 apparaissent les premières réclamations des clients d'Hoyer qui lui avaient confié des objets en réparation avant sa condamnation.)

Ce sont d'abord celles de bons révolutionnaires qui n'ont pas senti le vent tourner. Ils accusent les Hoyer d'être de tristes individus, auxquels, s'ils avaient su, ils n'auraient pas confié leurs biens ; car depuis un an, c'est Antoine Hoyer qui tient la boutique depuis l'arrestation de son père. L'un des plaignants obtient gain de cause et récupère son bien après avoir réglé la réparation de 15 livres au receveur. Pour les autres, sûrement moins introduits, un refus de rendre leur montre leur est signifié. Il en est de même pour Hoyer fils qui aurait voulu récupérer son outillage, marqué à son chiffre et quelques effets pour sa future épouse. Ayant trouvé à se loger modestement à quelques pas de la maison familiale, le 1<sup>er</sup> messidor An II (20 juin 1794), dans cet enfer Antoine Hoyer épouse Catherine Henriette Dautrebon. Ce qui est incroyable, c'est la présence, comme témoin, de l'horloger Pierre Guillaume Gille. De plus, à cette occasion, les mariés déclarent la paternité pour Hoyer de Narcis Floréal Dautrebon, née de leurs œuvres le 7 mai 1794.



**Autorisation du 16 thermidor an II donnée à Hoyer de récupérer ses meubles et effets**

Porter le nom révolutionnaire « Narcis » mais aussi « Floréal », funeste à son grand père, est aussi étonnant. Dans ce document des archives communales figure toute la confusion et les errements de cette époque.

Du 6 au 19 mai 1794, 68 personnes sont encore exécutées, et 137 du 20 mai au 12 juillet.

Les fanatiques de la guillotine passèrent eux-mêmes sous le couteau. Mais l'horloger Gille réussit à s'enfuir.

380 têtes sont tombées à Arras en 7 mois. Le (9 thermidor An II, 15 jours après l'arrêt des exécutions, Robespierre est lui même décapité.

Ernest Duquesnoy, le sinistre accusateur d'Hoyer, est lui aussi condamné à mort : il se suicide dans les couloirs de la Conciergerie à Paris le 17 juin 1795.

Dès le 11 thermidor, Gille, ce piètre horloger, essaie de sauver la situation en rédigeant avec Lemire l'adresse du Comité de Surveillance à la Convention, en la félicitant d'avoir abattu « l'hydre de la tyrannie » et « frémit d'horreur en apprenant que des monstres voulaient détruire la sainte égalité ». Malgré ce revirement, il est arrêté comme traître et tortionnaire. Profitant d'un moment de flottement dans la répression, il parvient à s'enfuir d'Arras où l'on n'entendit plus jamais parler de lui.

Le 18 thermidor an II, Hoyer obtient de récupérer quelques vêtements et objets et surtout une partie de son outillage. Le 25 vendémiaire An II, nouvelle demande d'Hoyer refusée par le district pour le reste de ses biens et ceux de son épouse. Mais la Terreur est bien finie et les réclamations des clients sont elles aussi plus insistantes auprès du district. Celui-ci est obligé de prendre en compte les demandes des amis d'Hoyer père, qui, emprisonnés avant

notre horloger, lui avaient confié quelques biens précieux : orfèvrerie, pièces de tissus et espèrent les récupérer en des jours meilleurs.

L'étau va se resserrer. Le 20 brumaire an II Deporte, le gardien, ouvre la maison, Hoyer récupère enfin quelques outils, sa montre à répétition, son portefeuille avec 150 livres et ses effets personnels restants. Il a aussi la possibilité de rendre les objets, montres et pendules de ses clients à charge de réparer celles qui ne le seraient pas encore.<sup>(1)</sup>

Les 32 montres en réparation, pour la majorité en or, nous montrent l'aisance de la clientèle d'Hoyer, composée de gros agriculteurs, entrepreneurs, marchands, petits nobles, moines, grands-prieurs et militaires de toute la région. L'inventaire des horloges est plus restreint, celles-ci n'étant pas la spécialité d'Hoyer<sup>(2)</sup>.

Le 26 prairial An III, Hoyer intervient de nouveau auprès du district par une lettre émouvante bien dans l'esprit de cette révolution, démontant sa fidélité à celle-ci tout en témoignant de l'innocence de son père. Il demande que dans le cadre de la loi du 14 floréal An III que les biens de

celui-ci lui soient restitués, ceux de la maison mais aussi les biens déposés au greffe du tribunal, car il veut démontrer que son père n'étant pas traître à la patrie, dans le cadre de cette nouvelle loi et sans nouveau jugement il doit être réhabilité. Il précise qu'il prendra en charge les frais de gardiennage et les créances en cours de son père. Le 22 prairial an III, Hoyer fils retrouve la maison paternelle et ses biens ainsi que ceux de son épouse et de sa belle-mère<sup>(3)</sup>. Officiellement le 27 prairial An III, Hoyer est réhabilité et son fils quitte Arras pour St-Omer, patrie de son épouse.

La mesure du temps est elle aussi bousculée par l'application de l'heure décimale : soit des heures de 2 h et 40 mn. Appliquée à Arras depuis le 1<sup>er</sup> vendémiaire An II, elle est abrogée le 21 thermidor An III. Mais cela est une autre histoire.

**Bernard SENECA**  
Membre de l'académie d'Arras

1<sup>o</sup>- 17 montres en or et à répétition, 14 montres en argent dont une savonnette, 1 montre anglaise à double boîte d'argent, une montre pomponne à répétition... dont certaines ont été fabriquées par son père.

2<sup>o</sup>- 1 horloge, 1 réveil, 1 pendule carillon sur timbre, 1 pendule à sonnerie des heures et des demis, 2 pendules antiques (sûrement des lanternes), 1 pendule signée Hoyer, une pendule de table ancienne à dôme en bronze doré, enfin 2 pendules forme en bronze doré appartenant à Hoyer, signées de son nom, dont un cartel, peut-être celui d'Osmond.

3<sup>o</sup>- 1 portefeuille de 900 livres, 3 pièces d'or, 1 pièce de 12 sols, 1 petite montre à quantième, 1 tabatière en argent, 2 bagues en or, 1 chaîne en or et 1 croix en pierre, 22 bonnets, 20 mouchoirs, 2 casaquins, 1 jupe, 8 corsets, 8 chemises, 2 paires de bas de laine, 3 de coton, 1 bonnet de gaze, 1 tablier, 6 paires de souliers, 3 de pantoufles, 2 livres de coton, 1 rouet dévidoir, 1 bois de lit matelas et paille, 2 couvertures, 1 parapluie, 1 petite table, 4 chaises, 1 sac gris 1 petit secrétaire à tiroirs et le reste des outils du père.



## PORTRAITS DE ROBESPIERRE

Nous remplacerons pour un temps la publication régulière de « Textes de Robespierre » par celle de ces portraits, si nombreux et si contrastés qui lui ont été consacrés par ses contemporains ou par des personnages eux-mêmes célèbres, écrivains, historiens ou hommes politiques.

Celui qui suit figure dans une brochure\* intitulée « LES VÉRITABLES PORTRAITS DE NOS LÉGISLATEURS » parue en 1792, juste après la séparation de la Constituante.

« Général des Sans-culottes, ennemi de toute domination, défenseur intrépide des droits du peuple, il ne manquait à ROBESPIERRE qu'un physique imposant, un organe à la Danton, et quelquefois moins de présomption et d'opiniâtreté. Ces petits défauts souvent nuisent à la cause qu'il défendait ; il était orgueilleux et jaloux, mais juste et vertueux. Jamais ses plus grands détracteurs n'ont pu lui reprocher un instant d'égarement. Toujours ferme dans les principes les plus austères, jamais il n'a dévié : tel il fut au commencement, tel on le trouva à la fin et cet éloge est applicable à peu d'individus.

Robespierre ne fut à l'Assemblée constituante ni président, ni secrétaire, ni d'aucun comité\*\* ; les patriotes eux-mêmes l'estimaient mais ne l'aimaient pas. Le motif en est simple : cet homme nourri de la morale de ROUSSEAU se sentait le courage d'imiter son modèle ; il en eut l'austérité sauvage, l'esprit inconciliant, l'orgueilleuse simplicité, et même la morosité ; il n'en eut pas les talents, mais ROBESPIERRE n'était pas pour cela un homme ordinaire.

Ne prenant jamais de conseil que de son cœur, il eut souvent de la défaveur dans ses opinions considérées comme toujours exagérées, parce que ROBESPIERRE qui jamais n'avait voulu de monarchie, qui ne croyait à la liberté que dans un état d'égalité parfaite, parlait toujours d'après son principe, et s'exprimait au moment de la terminaison de notre constitution, comme si ces modifications n'eussent pas existé.

ROBESPIERRE eut assez de discernement pour mépriser constamment, BARNAVE les LAMETH et de toute cette minorité de la noblesse qui n'avait trahi son ordre que pour s'élever individuellement sur ses ruines. Les calomnies, les outrages mêmes que ne l'ont jamais rebuté. Je l'ai vu résister à l'assemblée entière, et demander l'homme qui sent sa dignité, que le président la rappelât à l'ordre.

Les Jacobins ont plus contribué à sa gloire que l'assemblée nationale ; il avait là des amis, il était écouté, encouragé, et souvent il y développa d'excellentes idées ; rarement il eut cet avantage à l'assemblée nationale. Dans les commencements il fut presque nul, montra même dans les délibérations qui ne lui plaisaient pas une insouciance condamnable ; alors il eut autant aimé l'esclavage qu'une liberté limitée. Il refusa d'opiner pour le veto sus-

pensif, parce qu'il n'en voulait aucun ; il avait raison, mais la cause étant perdue, valait-il mieux laisser aux intrigants la faculté d'accorder le veto absolu.

Après la mort de Mirabeau, la défection du parti patriote, la trahison des LAMETH, ROBESPIERRE montra un grand caractère, et malgré l'extrême défaveur de ses opinions, il força l'estime de ses ennemis ; il en triompha même dans quelques circonstances très épineuses, et du moins les priva du droit d'intriguer dans la législative suivante.

J'ignore si ROBESPIERRE connaissait bien la tactique de l'assemblée ; cela n'est pas probable, car il eut sacrifié son zèle ou son amour propre au bien public ; il ne se fut pas placé ex-

près au bureau pour s'y emparer de la parole, et la garder avec obstination. Il eût connu que les intrigants meneurs de l'assemblée l'appelaient « leur MAURY », lui laissaient exprès le champ libre par préférence (et alors le président était à leurs ordres) pour indisposer les modérés, fixer leur opinion et s'assurer la majorité. Il aurait vu que, s'il acquérait de la gloire par le canal des journaux et des tribunes, il préjudiciait à la chose publique dans le sein de l'assemblée. Enfin il aurait laissé parler des hommes aussi purs, mais moins exagérés que lui, moins entiers dans leurs opinions, et qui en termes plus ménagés auraient ramené l'attention de l'assemblée vers ses devoirs et les principes de la constitution. Cependant rendons justice à la vertu, à l'honneur et à la probité. ROBESPIERRE n'a jamais été d'aucune intri-

gue ; toujours seul avec son cœur, il a fait tête, avec un grand courage aux plus violents orages.

Si l'assemblée n'eût été composée que de ROBESPIERRE, la France ne serait peut-être qu'un monceau de ruines ; mais au milieu de tant d'intrigues, de bassesses, de vices, de corruption, dans le choc de tant d'intérêts opposés, d'opinions diverses, au milieu du tumulte, des calomnies, des craintes des assassinats, ROBESPIERRE fut un rocher et un rocher inexpugnable. Il a donc fait son devoir, il a bien mérité de sa patrie et son exemple est un modèle pour nos successeurs. »

\*Archives départementales du Pas-de-Calais B  
1814

